



Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La majorité des parcelles se situe entre le stade "grains de plomb" et "grains de pois". Le Gamay et les parcelles les plus précoces de Mauzac sont au stade "Grains de pois". Le stade "fermeture de la grappe" est imminent sur les parcelles de Gamay les plus précoces. Du millerandage est signalé sur Gamay et de la coulure sur Merlot et Loin de l'oeil.

Les rameaux post-gel sont au stade "fin foraison/nouaison".

"Grains de pois" sur Gamay.



DONNEES METEOROLOGIQUES

Suite aux différents épisodes orageux de la semaine dernière, les cumuls varient entre 11 et 48 mm, les averses orageuses de lundi ne sont pas comptabilisées. Le violent coup de vent lors des orages du 17 juin a engendré des dégâts sur le vignoble, en particulier sur les parcelles non relevées et celles conduites en taille rase. Quelques impacts de grêle ont également été recensés, en particulier sur le secteur de Puycelsi. Les prévisions sont incertaines pour la semaine en cours. Des orages sont annoncés pour la nuit de mercredi à jeudi, ensuite une amélioration semble s'amorcer pour la fin de la semaine.

MILDIOU

Analyse de risque

Observations :

Sur le témoin non traité de Castanet, une première tache de mildiou a été observée et quatre grappes sont impactées. Globalement, la situation au vignoble est saine, aucune sortie généralisée de symptôme n'a été observée.

Modélisation :

Des contaminations épidémiques ont été modélisées le 17 juin sur tous les secteurs et le 20 juin sur les secteurs du Verdier, Cestayrols et Rabastens. Elles ont pu être fortes, en particulier sur le secteur de Cunac, le plus arrosé. La pression exercée par le mildiou est en hausse en tous secteurs, un cumul de 3 mm est suffisant pour déclencher la modélisation de contaminations épidémiques.

Les symptômes issus des contaminations du 11, 17, et 20 juin devraient être visibles entre le 21 et 28 juin.



Mildiou sur grappes

Préconisations

Un cumul de 3 mm est suffisant pour engendrer des contaminations épidémiques, surveillez l'évolution des prévisions météo. Intervenez avant la pluie, si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

* Bouillie bordelaise RSR Dispers (5 applications max), Frégate SC (5 applications max), Hélicuivre (5 applications max), Cuproxat SC (5 applications max), Kocide 35 DF (6 applications max), Champ Flo Ampli (12 applications max), Copernico Hi BioWG (5 applications max), sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :
*300g/ha

Alternatives

* Romeo, cerevisane, 0,25kg/ha + contact

* Bastid, Cos Oga, 2L/ha + contact

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Soyez couverts à l'approche des pluies, contaminations possibles dès 3 mm.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Quelques nouveaux symptômes ponctuels sont observés sur feuilles, sur les témoins non traités et au vignoble. Pour le moment, les grappes ne sont pas impactées.

Analyse de risque:

Des contaminations ont pu avoir lieu au cours des dernières pluies. Dans les prochains jours, une nouvelle sortie de symptômes est attendue, notamment sur grappes. La "nouaison" est le stade de sensibilité maximale pour les grappes. La sensibilité des baies reste importante jusqu'à "fermeture de la grappe". Des orages sont encore prévus cette semaine, des contaminations sont possibles.



Préconisations

Des pluies orageuses sont encore annoncées cette semaine, des contaminations sont possibles. Soyez vigilants en présence de symptômes sur feuilles. Intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Taches de black-rot sur feuilles sur un témoin non traité

A retenir

Soyez couverts à l'approche des pluies.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Les tous premiers symptômes sur grappes sont signalés sur Gamay et Chardonnay sensibles.

Stade de sensibilité:

Les conditions climatiques actuelles, sont favorables aux contaminations. Un volume de feuillage important et une forte hygrométrie sont des facteurs aggravants. Il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe".



Oidium sur grappe.

Préconisations

Intervenez sur l'ensemble des parcelles, des contaminations sont possibles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforex LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle. L'effeuillage favorise l'aération et l'insolation des grappes, l'oidium est sensible aux UV.

A retenir

Protégez toutes les parcelles jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

En début de semaine, les tous premiers papillons d'Eudemis ont été piégés sur les secteurs de Castelnau de levis et Carlus, aucun piègeage n'est signalé sur les autres secteurs.

Les captures d'Eulia se poursuivent et peuvent être importants sur certains secteurs.

Analyse de risque

En G1, le nombre de glomérules relevé, indique une pression eudemis faible. Ponctuellement, sur des parcelles non confusées la pression peut être plus élevée.

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.

(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences). Papillon d'eudemis.



Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. Sur les parcelles où le comptage des glomérules indique un dépassement de seuil, un traitement devra être placé au début des éclosions en G2.

Pensez à relever les pièges.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges.

CICADELLES VERTES

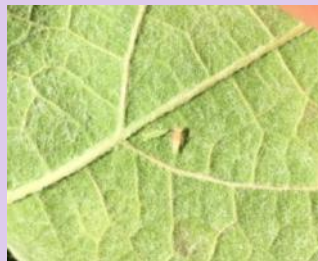
Analyse de risque

Observations

Quelques adultes sont observés, mais les populations larvaires sont faibles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour les populations restent faibles.



Larves de cicadelle verte

Préconisations

Aucune intervention n'est à envisager sur la population printanière, on attend les générations estivales.

Les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée ont un effet secondaire sur ce ravageur.

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais)

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des larves sont toujours observées au vignoble. Les L1 se font plus rares, la majorité sont des L2 et les premières L3 ont été signalées.



Larve L2 de cicadelle de la flavescence dorée

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 est terminé et le T2 est à réaliser 10 jours après.

- En pression normale, faire deux traitements: à ce jour le T2 est à réaliser du 14 au 24 juin.

- Nous préconisons, sur les secteurs avec une forte problématique de réaliser 3 traitements. Le T1 a été fait vers le 4 juin et le T2 10 jours après, vers le 14 juin. Ces traitements sont ensuite complétés par un T3, 10 jours après le T2, il sera réalisé vers le 24 juin.

Les parcelles les plus à risques sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2020, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

* Pyrevert, pyrèthrine (naturelles) 1,5L/ha (3 applications max), ZNT= 50m

A retenir

La période de traitement est en cours.

Attention: épamprer les parcelles avant le traitement, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES 21 ok

Les bandes enherbées: bénéfiques pour l'environnement et intérêts agronomiques

La conditionnalité des aides PAC généralise aujourd'hui l'implantation de bandes enherbées en bordure de cours d'eau. De tels dispositifs peuvent également être implantés sur des zones sensibles au ruissellement, aux dérives de produits phytosanitaires et afin de favoriser la biodiversité.

Les bandes enherbées constituent des structures linéaires fixes, semi-naturelles, entretenues et restant en place plusieurs années.

Effets bénéfiques des bandes enherbées:*** Prévenir l'érosion et le ruissellement:**

Sur les parcelles en pente, les bandes enherbées permettent de ralentir le ruissellement, stabilisent le sol et favorisent les dépôts de particules. La qualité du sol est améliorée grâce à l'enrichissement en vers de terre.

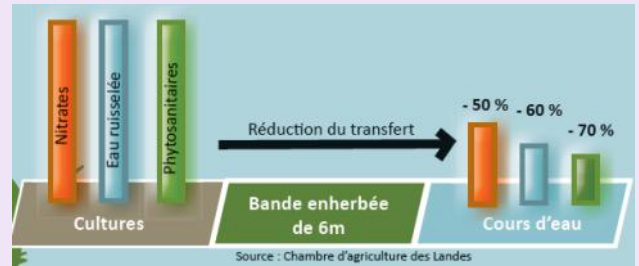
Elles ont également un intérêt, au niveau des zones peu productives, comme les affleurements calcaires et les hauts de côteaux, sur lesquelles implanter une culture annuelle est parfois peu rentable.

*** Prévenir la pollution des eaux:**

La bande enherbée en bordure des cours d'eau, fixe une partie des limons chargés en engrais et produits phytosanitaires et capte les éventuelles dérives des pulvérisateurs.

L'activité biologique intense au sein de la bande enherbée, dégrade une partie des engrais et produits phytosanitaires.

Une bande enherbée de 5m permet de réduire la largeur de la zone de non traitement (ZNT), de 20 mètres à 5 mètres ou de 50 mètres à 5 mètres, le long d'un cours d'eau. Cette réduction n'est possible qu'à condition d'enregistrer ses pratiques de traitements et pour les grandes cultures d'équiper son pulvérisateur d'un système anti dérive. En vigne, il faut que le pulvérisateur soit homologué et une haie doit être présente entre la parcelle et le cours d'eau.

*** Favorise la biodiversité et valorise le paysage:**

Les bandes enherbées sont des zones de régulation écologique, elles servent de refuge à la biodiversité. Elles ont aussi un rôle dans la valorisation des paysages et l'image de l'agriculture.

L'installation de bandes enherbées favorise la circulation des auxiliaires et des pollinisateurs. Elles sont une zone de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage, elles permettent également de limiter les dégâts de gibier.

Implantation et entretien des couverts:

Le couvert de la bande enherbée peut être composé par la flore spontanée ou semée. Lorsqu'il est semé, un mélange d'espèces est à privilégier. Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, les légumineuses pures sont interdites.

La végétation spontanée permet d'avoir une flore adaptée et facile à gérer. Elle est particulièrement intéressante pour préserver les talus de l'érosion. L'entretien se fera par fauche ou broyage une fois par an, afin de favoriser la régénération du couvert. Il faudra éviter les périodes de reproduction de la faune sauvage (entre le 15 mai et le 23 juin).

La déclaration PAC:

Dès lors qu'elles sont rattachées à une parcelle en terre arable, les bandes enherbées sont admissibles aux aides de la PAC. Il doit être possible de les distinguer facilement de la culture adjacente. Les bandes enherbées comptabilisées comme SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologiques) sont:

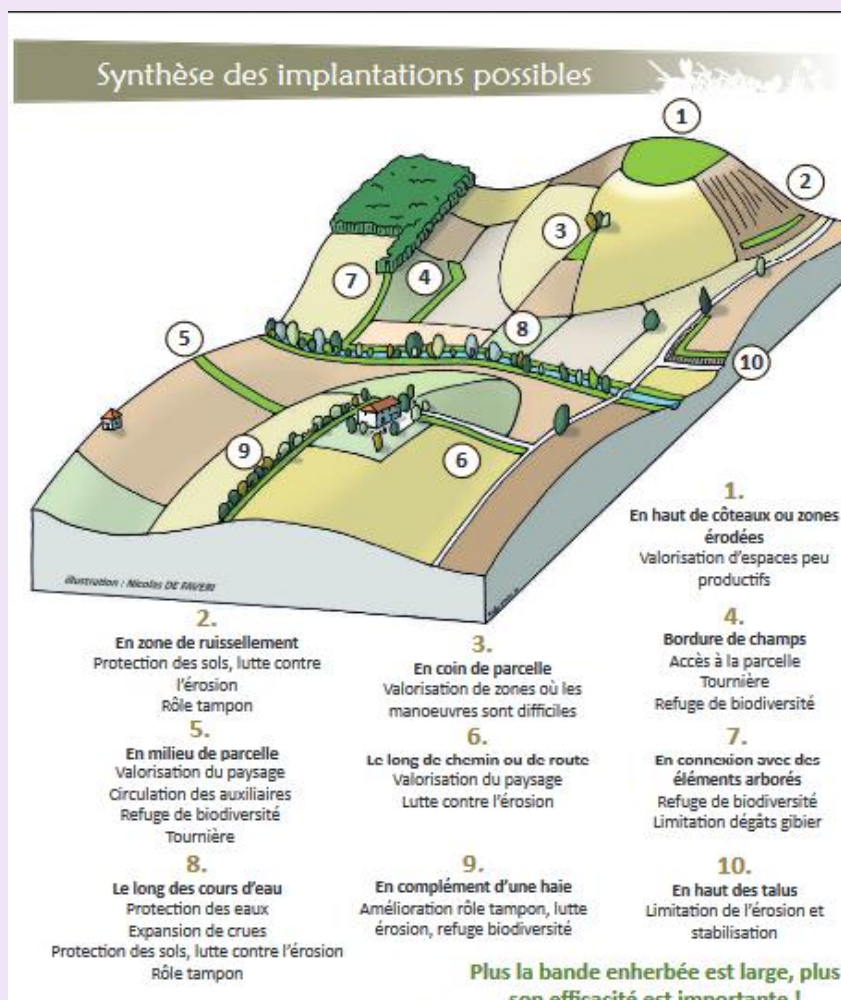
* les bandes tampons le long des cours d'eau.

* les bordures de champs entre deux parcelles.

* bordures de champs en lisière de forêt.

Il est également possible de déclarer la bande enherbée en jachère.

Source : "Tout savoir sur les bandes enherbées", Chambre d'Agriculture du Tarn et Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.



DIVERS

Carences: Des symptômes de carence en potasse et chlorose ferrique sont toujours observés.



Chlorose ferrique.



Carence en potasse.

Apoplexie: Les premiers symptômes ont été recensés.



Apoplexie

Erinose: Des symptômes récents sont signalés sur les parcelles sensibles.



Erinose sur jeune rameau.

Prochain bulletin le 29 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr - 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 07.80.56.95.60

